

76, il offrira au Pam la contribution la plus importante (98,5 millions de dollars, quatre fois plus qu'en 1974).

Le Canada est présent, au cours de l'été 1974, à la conférence mondiale de l'alimentation (Rome) et à la conférence sur les questions démographiques (Bucarest). Il est conscient de la nécessité d'apprendre à gérer le changement pour éviter la famine, l'épuisement des sources d'énergie non renouvelables et des matières premières. En 1974, un consensus général se forme autour de la nécessité d'un nouveau modèle de coopération internationale.

En mai 1975, le Canada participe à une importante rencontre de chefs d'Etats du Commonwealth à Kingston, en Jamaïque. L'objet de cette conférence est la rédaction d'un rapport sur l'établissement d'un nouvel ordre économique devant servir de guide à la septième session spéciale de l'assemblée générale. Le Canada s'associe à ce travail. Les objectifs qui s'y expriment sont conformes à la politique canadienne telle que l'expose M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre, dans un discours prononcé à Londres en mars 1975: «La collectivité humaine, dit-il, est un organisme complet dont tous les éléments sont liés les uns aux autres de même qu'à la biosphère, dont son existence dépend entièrement. Cette interdépendance exige que nous assurions deux fonctions: d'abord, le maintien d'un équilibre parmi toutes nos activités, quelle qu'en soit la nature, ensuite une distribution équitable des ressources et des possibilités de progrès à l'échelle mondiale. Pour nous acquitter de ces fonctions, nous ne devons pas nous contenter de rafistoler le système actuel. Les moyens à employer devront avoir une portée globale et une application universelle».

Sur les principes et les objectifs, tous les pays semblent d'accord avec cette prise de position. Mais l'atmosphère conflictuelle qui se développe entre le bloc occidental, le bloc communiste et les pays non alignés suscite les hésitations du Canada: doit-il s'unir au bloc occidental ou prendre des décisions en fonction de chaque question, comme il a eu tendance à le faire auparavant? Le choix d'une politique sélective et prudente fait avancer le Canada "à petits pas".

Désarmement. Le 7 décembre 1970 est signé un traité de dénucléarisation des fonds marins et votée une résolution sur le désarmement, les armes chimiques et bactériologiques, la suspension des essais nucléaires. Le Canada s'associe à l'un et l'autre. Un an plus tard, il vote une résolution établissant l'océan Indien comme zone de paix, décidant un projet de conférence mondiale du désarmement et exprimant la nécessité de suspendre les essais nucléaires. Le 10 avril 1972, quarante-sept pays signent une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques.

Dans le domaine du désarmement, le Canada adopte la même politique sélective que les grandes puissances, qui nouent et dénouent des alliances selon le problème traité à la tribune de l'assemblée générale. Le Canada est favorable, en principe, à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, mais il se réserve d'étudier chaque cas, avant de se prononcer, pour évaluer la portée pratique des résolutions soumises au vote.

Maintien de la paix. Plusieurs conflits ont entraîné, entre 1970 et 1976, l'intervention des Nations unies. Le plus important est probablement celui qui affecte le Moyen-Orient. Le 4 novembre 1970, l'assemblée générale vote une résolution reconnaissant les droits des Palestiniens et demandant la mise en œuvre de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité en 1967 sur l'initiative du Canada. Le 25 septembre 1971, le Conseil de sécurité statue sur la ville de Jérusalem. Le 13 décembre de la même année, c'est l'assemblée générale qui réclame l'instauration d'une paix durable et juste, demande le retrait des armées israéliennes des territoires occupés, la cessation de tout acte de belligérance, la reconnaissance de la souveraineté et de l'indépendance de chaque Etat. En 1975, le Canada vote négativement en trois occasions: la première assimilant le sionisme à une forme de racisme et de discrimination raciale, la seconde portant sur la création d'un comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la troisième exprimant l'inquiétude de l'assemblée générale (le Canada estime que cette résolution ne corres-